

Zones fonctionnelles transfrontalières Luxembourg / Wallonie Atelier de gouvernance le 03/10/2023	
Participants	
Maîtrise d'ouvrage (MOA)	
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (MEA - DATER)	Christiane Fortuin, Liette Mathieu (excusée), Thierry Hengen, Gabriel Lux (excusé), Stéphanie Dock (excusée), Silvia Lopes
Wallonie – Bruxelles International (WBI)	Alice Joseph (excusée), Véronique Lardot
Représentant Gouvernement Wallon	Erwan Bovy (excusé)
Représentant Communauté française Wallonie-Bruxelles (CFWB)	Sophie Constant (excusée)
Maîtrise d'œuvre (MOE)	
Zeyen+Baumann (Z+B)	Lex Faber, Sophie Vandionant
LEPUR	Jean-Marc Lambotte, Hubert Maldague (excusé), Charlotte Bernier
Communes	
Aubange	François Kinard, Frank Costa Andrade
Gouvy	Isabelle Santos
Neufchâteau	Yves Evrard
Steinfort	Sammy Wagner
Tintigny	Yves Evrard
Virton	Vincent Wauthoz
Wiltz	Bob Wetzel, Chantal Kauffmann
Structures supracommunales	
IDELUX Développement	Estelle Paquay, Alexandre Petit
LEADER Eislek	Joëlle Weber
LEADER Wëlle Westen	Céline Lanners
LEADER Zentrum Westen	Sarah Mathieu
Office régional du tourisme Centre/Ouest asbl	Isabelle Hermes

Parc naturel de la Haute-Sûre	Antonio Arno, Christine Lutgen, Mélanie Petton
Parc naturel des deux Ourthes	Vincent Vander Heyden
Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier	Donatien Liesse
PRO-SUD	Gaëlle Tavernier
Province de Luxembourg	Sabine Vandermeulen
Office Régional du Tourisme Eislek	Lynn Schüssler
Inscrits n'ayant pas participé	
Filière Bois Wallonie	Marie-Caroline Detroz
Ville d'Arlon	Thibaut Vincent
Ordre du jour	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction 2. Présentation des objectifs de l'atelier et des stratégies 3. Questions & réponses 4. Présentation des modèles de gouvernance 5. Discussion sur les modèles de gouvernance 6. Conclusion et fin de l'atelier 	
1.	Introduction
1.1	Le Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire présente la démarche des zones fonctionnelles transfrontalières Luxembourg-Wallonie et les différentes étapes du processus. La présentation est disponible en annexe.
2.	Présentation des objectifs de l'atelier et des stratégies
2.1	<p>Le bureau d'études Z+B présente les objectifs et principes des documents de stratégie. La stratégie est construite sur base des entretiens, du diagnostic et des ateliers régionaux qui ont eu lieu à Arlon et Wiltz en mai 2023.</p> <p>Z+B et le Lepur présentent les axes stratégiques, les axes opérationnels et les champs d'action relatifs aux six thématiques (développement durable, les services et équipements publics, la mobilité, le changement climatique, le cycle de l'eau et la biodiversité, l'économie régionale, locale et circulaire et le tourisme). Ceux-ci sont développés dans la présentation en annexe. Au vu du nombre importants d'axes stratégiques et opérationnels, une priorisation est requise.</p>

3.	Questions & réponses
3.1	<p>IDELUX remercie d'avoir intégré ses remarques dans le diagnostic et propose de revoir certaines cartes, notamment de rendre la présence de friches plus réaliste.</p> <p>Elle propose de prioriser les différents axes en retenant les axes que l'on ne pourrait pas ouvrir à d'autres régions afin de mettre en avant les axes spécifiques aux deux ZFT Luxembourg-Wallonie.</p> <p>IDELUX propose que la convention de 2019 sur la gestion de l'eau et la biodiversité qui est mentionnée dans le diagnostic soit mise en application dans la stratégie.</p> <p>Elle propose également, en vue de la priorisation des axes stratégiques, de retirer les projets qui ne sont pas si stratégiques à l'échelle de la zone.</p>
3.2	<p>Les communes de Neufchâteau/Tintigny apprécient le scan qui a été réalisé sur plusieurs thématiques.</p> <p>Elles ajoutent qu'il y a des axes sur lesquels l'aspect transfrontalier est moins évident en termes de bassins de vie (rénovation, densification etc) et proposent de se focaliser sur les leviers sur lesquels on a réellement une plus-value en termes de bassins de vie. La mobilité et le travail sont tous deux une spécificité des deux ZFT et devraient être abordés notamment via des hubs défiscalisés dans des lieux dédiés centralisés à proximité des transports en commun et de la frontière ainsi que l'augmentation des jours de télétravail.</p> <p>La maîtrise d'œuvre précise que la question du nombre de jours de télétravail est hors scope car elle dépend d'acteurs nationaux et elle ne fait pas sens pour les acteurs de terrain.</p> <p>La thématique de l'économie circulaire pourrait être abordée pour sa capacité à capter la matière première tout en évitant la concurrence des bassins de vie. Il serait intéressant d'identifier les domaines dans lesquels il est utile de se spécialiser.</p> <p>L'environnement devrait également aborder la problématique des espèces envahissantes qui se trouvent de part et d'autre de la frontière et dont les méthodes de lutte sont actuellement différentes. Une mise en réseau serait intéressante aussi pour la thématique des inondations.</p>
3.3	<p>La commune de Virton propose de valoriser la ligne ferroviaire 165 plutôt que de favoriser la construction de P+R qui nécessite des investissements importants pour une solution qui reste inconfortable pour les usagers.</p> <p>La maîtrise d'œuvre précise qu'une étude commandée par le Ministère de la Mobilité et Transports belge et le Ministère de la Mobilité et des travaux publics luxembourgeois est actuellement en cours par le bureau STRATEC concernant le développement ferroviaire transfrontalier. Elle considère que la mise en place d'une liaison ferroviaire directe entre Virton et Luxembourg sort du cadre des projets relevant des ZFT car elle dépend du niveau fédéral belge et national luxembourgeois et consiste ainsi en un projet à une autre échelle et qui ne pourrait être couvert par les budgets des ZFT. Cependant des projets tels que l'aménagement de voies cyclables qui mènent aux gares (par exemple de Virton, d'Athus etc) et qui peuvent à terme favoriser le report modal vers le train pourraient entrer dans le cadre des projets pour les ZFT.</p>

3.4	La commune de Gouvy ajoute que la mise en réseau ressort dans beaucoup de thématiques et que celle-ci consiste en une action rapide et peu coûteuse qui peut inscrire une dynamique et permettre de créer un réseautage et des premiers liens.
3.5	<p>Le parc naturel de la Haute-Sûre précise qu'au vu du budget FEDER alloué aux deux ZFT il vaudrait mieux se focaliser sur la valorisation de pistes cyclables ou de sentiers existants plutôt que d'infrastructures neuves. Il précise également que la thématique des cours d'eau est intéressante pour collaborer en transfrontalier.</p> <p>Le rôle du lac de la Haute-Sûre dans la gestion des risques et la résilience sera précisé dans les documents de stratégie.</p>
3.6	<p>La commune de Wiltz propose de réfléchir aux acteurs impliqués pour réduire les axes stratégiques et de favoriser les axes pour lesquels des acteurs locaux peuvent être impliqués. La mobilité et le développement urbain semblent moins évidents à discuter de manière locale.</p> <p>La maîtrise d'œuvre précise que la mobilité et ses liens avec le développement urbain sont des thématiques qui ressortent comme des enjeux importants du diagnostic et cela dans chacune des deux ZFT.</p>
3.7	Le parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier indique que les projets très locaux que l'on ne peut pas faire dans le cadre des appels classiques du programme Interreg Grande Région (peu de place pour des projets bilatéraux) sont une opportunité. Il précise que malgré une étude exhaustive, une priorisation est indispensable car le budget FEDER alloué aux 2 ZFT ne permet que la réalisation de quelques projets.
3.8	La commune d'Aubange précise que le bilatéral ne suffit pas notamment pour la Chiers qui s'étend entre le Luxembourg, la Belgique et la France. Elle met en avant la nécessité d'une collaboration possible avec quelques communes françaises frontalières concernées par la problématique de la Chiers et donc de revoir et réorganiser les périmètres des ZFT en fonction.
4.	Présentation des modèles de gouvernance
4.1	<p>Le Lepur présente les principes de la gouvernance locale à mettre en place notamment les missions de la structure de gestion et de la structure décisionnelle ainsi qu'une comparaison avec deux autres ZFT : le GECT Alzette-Belval et l'Entwicklungskonzept Oberes Moseltal.</p> <p>La structure de gestion pressentie pour les deux ZFT est l'intercommunale Idelux via son service Stratégie Territoriale à Arlon. Elle a marqué son intérêt pour la mission au Comité de pilotage pour devenir la structure de gestion unique pour les deux ZFT.</p> <p>Le Lepur présente la proposition du comité de pilotage de l'étude pour la composition de la structure décisionnelle. La présentation se trouve en annexe.</p>

5.	Discussion sur les modèles de gouvernance
5.1	<p>Une répartition de maximum 60% des fonds FEDER pour le financement de la cellule de gestion (frais de fonctionnement) devrait être envisagée et pas plus sinon le budget pour les projets et les actions locales serait trop limité.</p> <p>Les référentiels de salaires nouvellement imposés pour les projets Interreg Grande Région devront être suivis. Une revalorisation de ceux-ci est prévue pour 2024. Les règles relatives à l'éligibilité des dépenses sont les mêmes pour les projets soumis dans le cadre des ZFT que pour ceux qui suivent le processus classique d'Interreg Grande Région. Il n'y aura pas de dérogation spécifique à ce sujet.</p>
5.2	<p>Le calendrier prévisionnel et les deadlines impératives sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Signature de la convention avant la fin du premier trimestre 2024. » L'organe décisionnel doit être constitué avant la signature de la convention. » La structure pressentie pour héberger la cellule de gestion doit marquer son accord. » Premier appel à projet ou lancement de l'appel à projet en continu à la fin du premier trimestre 2024.
5.3	<p>Les principes de composition de l'organe décisionnel retenus sont les suivants :</p> <p>Un organe spécifique à chacune des 2 ZFTs avec, pour chaque ZFT :</p> <ul style="list-style-type: none"> » 1 représentant du DATER et 1 représentant régional pour le versant wallon. » 4 représentants de communes luxembourgeoises et 4 représentants de communes wallonnes avec rotation de chaque côté dans le temps afin d'avoir une représentativité d'un nombre plus important de communes. Une rotation tous les deux ans semble privilégiée. » Pas de représentant de structures intercommunales pour éviter les situations de juge et partie (sachant que ces structures sont a priori celles qui vont porter la plupart des projets) et pour donner la priorité aux élus. » Chaque représentant doit disposer d'un suppléant et ainsi constituer un binôme » Le binôme qui dépose sa candidature doit être désigné par le collège – voire par le conseil communal (on ne devrait donc avoir qu'un seul binôme proposé par commune au maximum). Ce binôme peut prendre diverses formes : le bourgmestre et un échevin, un membre du collège et un conseiller de l'opposition, un élu tel qu'un échevin et l'agent traitant qui dépend de lui (dans ce cas, l'agent au sein de ce binôme représentera son échevin avec qui il se sera concerté avant toute réunion). » Vu que les prochaines élections communales en Belgique sont programmées en octobre 2024, il est décidé que les candidatures qui seront déposées au nom des communes souhaitant être représentées dans cet organe le seront en désignant le poste qu'occupe la personne intéressée et le poste de son suppléant (ex : Echevin des travaux). Ainsi, si la personne vient à changer de fonction, c'est a priori son successeur dans cette fonction qui devrait le remplacer sans qu'un nouveau tirage au sort ne soit nécessaire.

	<p>» La durée du mandat doit encore être définie par l'organe décisionnel lorsqu'il sera en place même si une durée minimale de 2 ans est privilégiée. Il en ira de même pour les autres modalités décisionnelles qui n'ont pas été débattues en séance (quorum...)</p> <p>Suggestion : seront conviés aux réunions de l'organe décisionnel un représentant de chaque point de contact Interreg Grande Région sans pouvoir de décision (voix consultative)</p>
5.4	<p>Une lettre d'invitation à se présenter en tant que représentant de commune au sein de la structure décisionnelle de la ZFT qui les concerne sera envoyée aux communes luxembourgeoises par le DATER et aux communes wallonnes par WBI. Si les communes souhaitent se concerter entre elles pour définir quelles communes se porteront candidates, elles peuvent le faire mais au vu du délai, cette option semble peu réaliste. Dans le cas où les communes ne se concertent pas ou ne parviennent pas à définir les binômes, un tirage au sort sera réalisé sur base des candidatures afin de déterminer les 4 binômes retenus en tant que représentants des communes dans chaque versant des deux ZFT.</p> <p>La représentation proposée par la commune pourrait être mise au vote du conseil communal afin d'inscrire cela au niveau des collèges communaux et de ne pas oublier l'existence de ce projet après les élections.</p>

Annexes :

Présentation « Introduction_DATer_ZFT_Lux_Wallonie_03092023 »

Présentation « ZFT Wallonie-Luxembourg_Atelier de gouvernance_présentation »

Points de contact		
Nom		E-Mail
MEA - DATER	Christiane Fortuin	Christiane.Fortuin@mat.etat.lu
	Thierry Hengen	thierry.hengen@mat.etat.lu
Wallonie – Bruxelles International	Véronique Lardot	v.lardot@wbi.be
Gouvernement Wallon	Erwan Bovy	erwan.bovy@gov.wallonie.be
Lepur	Jean-Marc Lambotte	jm.lambotte@uliege.be
	Hubert Maldague	Hubert.Maldague@uliege.be
Zeyen+Baumann	Lex Faber	lex.faber@zeyenbaumann.lu
	Sophie Vandionant	sophie.vandionant@zeyenbaumann.lu